

Règlement « La Féminine d'automne » : marche et course organisée le 02 novembre 2025 à PAU

Les dossiers d'inscription devront être complets au plus tard le dimanche 26 octobre, nous n'accepterons plus de dossiers à compléter (certificat médical ou paiement). Lors de la remise des dossards, pas de réception de certificat médical ou de paiement.

ORGANISATION

Le Club Universitaire Palois (C.U.PAU) organise une manifestation sportive (course à pied et marche) à PAU : La « Féminine d'automne » le dimanche 02 novembre 2025.

EPREUVES

- * Les Foulées des Enfants, ouvertes aux garçons et filles nés en 2019, 2018, 2017, 2016, 2015 ou 2014 sur une distance de 950 m.
- * La "Marche" ouverte uniquement aux femmes nées avant le 03 novembre 2009, sur une distance de 7,2 km, avec chronométrage électronique et classement alphabétique.
- * La "Course" ouverte uniquement aux femmes nées avant le 03 novembre 2009, sur une distance de 6,9 km, avec chronométrage électronique et classement par ordre d'arrivée.
- * la "Course en Duo", course ouverte à des binômes (1 homme et 1 femme) nés avant le 03 novembre 2009, sur une distance de 6,9 km, avec classement par ordre d'arrivée, **uniquement si le duo (femme+homme) franchit la ligne d'arrivée ensemble.**

Horaires du dimanche 02 novembre 2025

09h50 : Echauffement collectif des enfants

10h45 : Echauffement collectif des adultes

11h05 : Départ de la "Course en Duo"

10h00 : Départ de la course des enfants

11h00 : Départ de "la Course des femmes"

11h10 : Départ de "la Marche des femmes"

DEROULEMENT

Les itinéraires seront fléchés, le circuit étant sécurisé par les signaleurs de l'organisation. Les voies publiques seront réservées en priorité aux enfants (foulées des enfants) et aux participants de « la Féminine de Pau », qui devront respecter les instructions des organisateurs ; le parcours sera ouvert par les cyclistes de l'organisation et fermé par des bénévoles de l'organisation.

Tout autre accompagnement des concurrentes est interdit (vélo, roller,...) et l'organisation se réserve le droit de déclasser tout concurrent ayant été manifestement accompagné par un membre de son club ou de son entourage.

La manifestation prendra fin à **12h30** sur les voies publiques, celles-ci seront rendues à la circulation normale à 12h30 précises, le comité d'organisation déclinant toute responsabilité à ce moment-là. Des secouristes et un médecin seront présents sur le parcours et sur la zone de départ/arrivée. Nécessité d'avoir le dossier complet pour retirer le dossard. Prévoir des épingles, **le dossard devra être porté partenaires visibles. A l'arrivée, les 3 premières de la course femmes et les 3 premiers de la course "Duos" s'engagent à conserver leur dossard visible lors des interviews presse et sur le podium.**

OBLIGATIONS SANITAIRES

En fonction du contexte sanitaire, certaines obligations devront être mises en place. Les modalités seront précisées sur le site de la Féminine de Pau, dans la presse et lors du retrait du dossard. Les participants s'engagent à les respecter.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée. En cas de chaleur importante, un ravitaillement en eau sera installé à mi-parcours (3,5 km). Il est fait obligation aux concurrents de jeter les gobelets et détritres dans les poubelles prévues à cet effet.

DROIT A L'IMAGE

En s'acquittant de son dossard, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs du C.U.PAU, ainsi que leurs ayants droits (partenaires, médias), à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « la Féminine de Pau » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le CUPAU décline toutes responsabilités sur les images prises par un tiers le jour de la course et l'utilisation qui pourrait en être faite.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Le responsable de traitement est le Président de l'association Club Universitaire Palois omnisports.

Les données à caractère personnel pour l'inscription au concours sont :

- nom, prénom, sexe, date de naissance, autorisation parentale si nécessaire, ville, email, taille de t-shirt, licence sportive, certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de la marche EN COMPETITION ainsi que le chronométrage électronique pour la course à pied. Pour les challenges : l'entreprise.

Les informations recueillies dans le cadre de ce dossier font l'objet d'un traitement papier ou informatique destiné à permettre la participation à la Féminine d'automne 2024 comprenant la publication des résultats.

Certaines réponses aux informations sollicitées sont obligatoires afin de prendre en compte la participation à la manifestation.

A défaut, la participation ne pourra pas être prise en compte.

La conservation des données se fera jusqu'au 31 décembre 2026. Le destinataire de ces données est le CUP Omnisports.

Conformément aux dispositions prévues par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque candidat bénéficie d'un droit d'accès aux données le concernant et faisant l'objet du traitement, d'un droit de rectification des informations qui le concernent, d'un droit à l'effacement de ses données, d'un droit à la limitation du traitement des données le concernant, d'un droit à la portabilité des données collectées.

Pour exercer un de ces droits, il convient de s'adresser au Club Universitaire Palois Omnisports. : lafemininedepau64@gmail.com

Si un participant estime que le traitement des données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne en vigueur relative à la protection des données, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle mentionnée ci-contre : CNIL - Services des plaintes, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

De par son inscription et sa participation à la Féminine de Pau, chaque participant autorise le Club Universitaire Palois à collecter et utiliser les données à caractère personnel le concernant conformément aux présentes dispositions. Il est possible, à tout moment pour chaque participant, de retirer son consentement au traitement des données le concernant en s'adressant à l'adresse mail précitée. Cela aura pour conséquence d'annuler sa participation à la Féminine de Pau.

CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Un local dit « anti dopage » est prévu sur la zone de départ/arrivée.

En s'inscrivant à "la Féminine de Pau", les concurrents s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti- dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du code du sport. Le CUPAU, fidèle à ses valeurs, rejette totalement toute idée de dopage ou de tricherie.

ASSURANCES

Le C.U.Pau est couvert en responsabilité civile par une police souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés d'une fédération bénéficient de garanties accordées au titre de leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement s'ils le souhaitent.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être faites soit par internet via le site officiel de la Féminine de Pau (www.lafemininedepau.fr), soit par bulletin papier. Les bulletins papier sont à renvoyer à l'adresse suivante : CUPAU Stade André Lavie, avenue du doyen Poplawski 64000 PAU (tel : 05 59 02 37 21) **avant le dimanche 26 octobre 2025 à 23h.**

Pour des raisons d'organisation, de convivialité et de respect des règles sanitaires, le nombre d'inscrits sera limité à 4500.

Foulées des Enfants : réservées aux garçons et filles nés en 2019, 2018, 2017, 2016, 2015 ou 2014

Une autorisation parentale signée doit être fournie aux organisateurs avant ou au moment du retrait du dossard.

Ces Foulées ne donneront pas lieu à classement ; un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

Pour les épreuves des adultes, se référer au 2ème article de ce règlement.

Conformément à l'article L 231-3 du code du sport, l'inscription ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la photocopie d'un des documents suivants :

*certificat médical de non contre- indication à la **pratique de la course à pied en compétition** datant de moins de 1 an.

ou * licence (à jour) de la FFA : licence athlétisme compétition, athlétisme entreprise, athlétisme running ou pass running.

ou * licence (à jour) UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné **"la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition"**.

ou * **PPS** : Le Parcours de Prévention Santé, désigne un outil d'auto-diagnostic, préventif et d'information sur les risques pour la santé liée à la pratique de l'athlétisme. Son contenu est défini par la FFA dont elle tire cette compétence de la loi. Ce document est téléchargeable à l'adresse pps.athle.fr. Aucun autre document ne pourra être accepté. **Ces documents sont exigés quel que soit le départ choisi** (course ou marche)

DROITS D'INSCRIPTION

☐ Les Foulées des enfants sont gratuites

☐ La Féminine de Pau : jusqu'au 26 octobre 2025 : 15 € en individuel et 30 € pour la "course en duo"

Paiement électronique sur notre site ou par chèque à l'ordre du « Club universitaire Palois ». Pour les challenges entreprises, possibilité de facturation à postériori, en prenant en compte l'intégralité des inscriptions, que les dossiers soient complets ou non. **Arrêt des inscriptions le dimanche 26 octobre 2025 à 23h.** Attention : aucun remboursement ne pourra être demandé, l'engagement étant ferme et définitif.

Pour chaque inscription, **3 euros au minimum seront versés** à l'association de lutte contre le cancer du sein "Miralutz"

Le CUP ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf certificat médical justifiant de l'incapacité à participer à la Féminine d'automne 2025.

Pour des raisons de sécurité et en particulier en raison de conditions météo très défavorables, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs épreuves, de les retarder ou de les arrêter ainsi que de modifier le parcours prévu. Aucune indemnisation, aucun remboursement de frais ne pourront résulter de ces modifications.

RECOMPENSES

Tous les enfants arrivant se verront attribuer une belle surprise.

Tous les inscrits recevront, lors du retrait du dossard, un **tee-shirt technique (nouvelle couleur)**.

Les 3 premières de la course (départ 11h) et les 3 premiers "Duos" recevront un superbe cadeau offert par l'un de nos partenaires

Les 4 CHALLENGES

challenge « Féminifamille » : 4 personnes de la même famille, **cumul des 4 temps**, récompense à la famille gagnante.

challenge « Féminisport » : 5 personnes du même club sportif, **cumul des 5 temps**, récompense au club gagnant.

challenge entreprises" : ouvert à toutes les entreprises et collectivités inscrivant au minimum 10 personnes. **Challenge du nombre.**

challenge étudiants" : ouvert à toutes les facultés et écoles supérieures inscrivant au minimum 5 étudiants. **Challenge du nombre.**

Modalités téléchargeables sur notre site. Attention : clôture des inscriptions aux challenges le dimanche 19 octobre 2025 à minuit.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant, les concurrents et les parents des enfants coureurs acceptent le présent règlement sans restriction.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.lafemininedepau.fr